

Compte-Rendu de la Réunion du Jeudi 25 Mars 2021

Date de convocation : mardi 16 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FONTAINE Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme FONTAINE Virginie, M. MAILLIEN Bernard, Mme ALAPETITE Aurélie, M. DUFAY Dominique, Mme MAITRE Jacqueline, M. DEGAY Jean-Michel, M. REDEUILH Régis, Mme LAMOT Annie, Mme GIRAUDET Marie-Laure, Mme LAVERDANT Emilie, M. BOUSSAGEON Guy, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. CHAUMEAU Didier

Absent : M. PAIN Pierre

Mme GIRAUDET Marie-Laure est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION dressés par Madame le Receveur, concernant le Budget Principal, le Service de l'Eau, le Service de l'Assainissement et le Budget Annexe Lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APPROUVE les comptes de gestion 2020 concernant le budget principal, le service de l'eau, le service de l'assainissement et le Budget Annexe Lotissement

DECLARE que les comptes de gestion du Budget Principal, du Service de l'Eau, du Service de l'Assainissement et du Budget Annexe Lotissement dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAILLIEN Bernard, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Virginie FONTAINE,

Maire, et Monsieur DEGAY Jean-Michel, Maire du précédent mandat, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		91 147,30	159 329,55		159 329,55	91 147,30
Opérations de l'exercice	1 448 180,46	1 701 938,08	564 047,10	747 351,16	2 012 227,56	2 449 289,24
TOTAUX	1 448 180,46	1 793 085,38	723 376,65	747 351,16	2 171 557,11	2 540 436,54
Résultats de clôture		344 904,92		23 974,51		368 879,43
Restes à réaliser			116 361,12	55 083,81	116 361,12	55 083,81
TOTAUX CUMULES	1 448 180,46	1 793 085,38	839 737,77	802 434,97	2 287 918,23	2 595 520,35
Résultats définitifs		344 904,92	37 302,80			307 602,12

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Madame le Maire s'est retirée et ne participe pas au vote. Elle demande à Monsieur DEGAY Jean-Michel, Maire du précédent mandat, de se retirer et de ne pas participer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte administratif 2020 du Budget PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2020 approuvé ce même jour :

Excédent de fonctionnement de clôture	344 904, 92 €
Excédent d'investissement de clôture	23 974, 51 €

VU le montant du besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 37 302,80 €

Excédent d'investissement de clôture	23 974, 51 €
- Dépenses restant à réaliser	116 361, 12 €
+ Recettes restant à recevoir	<u>55 083, 81 €</u>
	= 37 302,80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

art. 1068 : réserves	37 302, 80 €
Report à nouveau en fonctionnement :	307 602, 12 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget EAU

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAILLIEN Bernard, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Virginie FONTAINE, Maire, et Monsieur DEGAY Jean-Michel, Maire du précédent mandat, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

COMPTE ADMINISTRATIF EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		15 815,32		1 934,68		17 750,00
Opérations de l'exercice	25 161,82	46 118,07	5 023,26	34 053,82	30 185,08	80 171,89
TOTAUX	25 161,82	61 933,39	5 023,26	35 988,50	30 185,08	97 921,89
Résultats de clôture		36 771,57		30 965,24		67 736,81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	25 161,82	61 933,39	5 023,26	35 988,50	30 185,08	97 921,89
Résultats définitifs		36 771,57		30 965,24		67 736,81

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Madame le Maire s'est retirée et ne participe pas au vote. Elle demande à Monsieur DEGAY Jean-Michel, Maire du précédent mandat, de se retirer et de ne pas participer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte administratif 2020 du budget EAU

BUDGET EAU : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2020 approuvé ce même jour :

Résultat d'exploitation cumulé	36 771, 57 €
Résultat d'investissement cumulé	30 965, 24 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats en exploitation et en investissement comme suit :

Report à nouveau en exploitation :	36 771, 57 €
Report à nouveau en investissement :	30 965, 24 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAILLIEN Bernard, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Virginie FONTAINE, Maire, et Monsieur DEGAY Jean-Michel, Maire du précédent mandat, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	23 477,25			99 772,26	23 477,25	99 772,26
Opérations de l'exercice	58 411,76	61 877,04	57 567,36	57 196,85	115 979,12	119 073,89
TOTAUX	81 889,01	61 877,04	57 567,36	156 969,11	139 456,37	218 846,15
Résultats de clôture	20 011,97			99 401,75		79 389,78
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	81 889,01	61 877,04	57 567,36	156 969,11	139 456,37	218 846,15
Résultats définitifs	20 011,97			99 401,75		79 389,78

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Madame le Maire s'est retirée et ne participe pas au vote. Elle demande à Monsieur DEGAY Jean-Michel, Maire du précédent mandat, de se retirer et de ne pas participer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte administratif 2020 du Budget ASSAINISSEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2020 approuvé ce même jour :

Déficit d'exploitation cumulé	20 011, 97 €
Résultat d'investissement cumulé	99 401, 75 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats en exploitation et en investissement comme suit :

Report à nouveau en exploitation Déficit :	20 011, 97 €
Report à nouveau en investissement :	99 401, 75 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget annexe LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAILLIEN Bernard, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Virginie FONTAINE, Maire, et Monsieur DEGAY Jean-Michel, Maire du précédent mandat, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				43 920,00		43 920,00
Opérations de l'exercice	79 255,41	79 255,56	79 255,41	64 756,16	158 510,82	144 011,72
TOTAUX	79 255,41	79 255,56	79 255,41	108 676,16	158 510,82	187 931,72
Résultats de clôture		0,15		29 420,75		29 420,90
Restes à réaliser				200 000,00		200 000,00
TOTAUX CUMULES	79 255,41	79 255,56	79 255,41	308 676,16	158 510,82	387 931,72
Résultats définitifs		0,15		229 420,75		229 420,90

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Madame le Maire s'est retirée et ne participe pas au vote. Elle demande à Monsieur DEGAY Jean-Michel, Maire du précédent mandat, de se retirer et de ne pas participer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte administratif 2020 du budget Annexe Lotissement

BUDGET LOTISSEMENT : REPORT DU RESULTAT 2020

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14

VU les résultats du compte administratif 2020 approuvé ce même jour :

Résultat de Fonctionnement	0, 15 €
Résultat d'investissement	29 420, 75 €

Vu les recettes restant à réaliser, soit 200 000 € (emprunt)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reporter le résultat d'Investissement comme suit :

Report à nouveau en fonctionnement :	0, 15 €
Report à nouveau en investissement :	229 420, 75 €

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENTRETIEN ET REPARATION DES PRISES

INCENDIE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la responsabilité du service incendie relève des pouvoirs de police du Maire et pour cela la commune a signé une convention avec la SAUR lui confiant l'entretien et la réparation des 43 prises d'incendie communales.

Celle-ci arrivant à échéance elle doit être renouvelée. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la SAUR pour l'entretien et la réparation des 43 prises d'incendie communales

INFORMATIONS

Madame Le Maire donne les informations suivantes à l'assemblée :

- * Maison « Pelletier » : en attente du retour du Notaire
- * Parcelle « Rue du Berry » : pas d'avancée
- * Le programme « *Petites Villes de Demain* » suite à la réunion avec la CDC Marche Berrichonne mais aussi la Mairie de Neuvy Saint Sépulchre et la CDC Val de Bouzanne à la Sous-Préfecture, la convention doit être signée avant le 30 avril 2021.
- * Fêtes de Pentecôte : la Cavalcade est annulée, en fonction de la situation sanitaire une option est ouverte pour la fête foraine et la foire (avec application du protocole sanitaire)

QUESTIONS POSEES A MADAME LE MAIRE

Monsieur DEGAY Jean-Michel pose les questions suivantes :

- « J'ai vu qu'il y avait des travaux à l'étang, je voudrais savoir qui paie et comment sont-ils financés ? » Réponse : « Ces travaux font partis du programme de Voirie 2021 et le plan de financement a été adopté en séance du conseil municipal le 11 Mars 2021 ».
- « La cour de « Le Pavillon » est dans un état dégradé, une étude avait été réalisée par l'ATD mais je ne vois rien de fait ? Réponse : « Effectivement il y a un trou difficile à reboucher et il faut distinguer la voirie communale des propriétés privées. »
- Mon épouse a reçu un appel de Mme Delage cet après-midi concernant la vente de son terrain situé à La Chapelle. Réponse : « Nous en avons parlé au dernier conseil municipal, suite au décès de M. Delage, la succession est en cours. Mme Delage n'a pas téléphoné à la mairie, dites lui d'appeler la mairie ».

La séance est levée à 21h45.